

Sous la modernité, l'archaïsme

FUSIONS, CONCENTRATIONS, délocalisations, abandons de production se poursuivent à un rythme accéléré. Les raisons ne manquent pas qui expliquent cette profonde et rapide mutation de l'économie: pêle-mêle, la mondialisation et la concurrence accrue qu'elle entraîne, les innovations technologiques et l'exigence d'un meilleur rendement de l'investissement.

Chacun comprend que biens et services, s'ils ne correspondent pas à une demande, n'ont pas vocation à perdurer; que des procédés nouveaux évincent des modes de production traditionnels, que les entreprises cherchent à se rapprocher de leurs marchés pour minimiser leurs coûts. Bref,

l'économie - mais cela est également vrai pour l'organisation sociale - ne peut se figer dans des structures immuables sous peine de dépérir. Des adaptations sont donc nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins et à des contraintes nouvelles.

D'ailleurs ce processus de modernisation, nous disent ses maîtres d'œuvre, nous conduit vers un avenir meilleur. Pour l'heure, il déroule son cortège de licenciements, de déqualifications et d'exclusions, de paupérisation de régions entières. Et lorsque la bourse s'enflamme au rythme des suppressions d'emplois, quand la richesse se concentre aux mains d'un petit nombre alors que beaucoup de salariés ne gagnent pas de quoi vivre, c'est qu'il y a quelque

chose de pourri au royaume de l'économie. Même le Vorort prend conscience de cette situation, lui qui enjoint les entrepreneurs de ne pas oublier leur responsabilité sociale.

La nécessaire modernisation de l'économie n'est pas en marche, contrairement à ce que martèle le discours dominant. Nous vivons en réalité une pseudo modernité parce que subsistent encore trop d'archaïsmes. Et notamment celui qui consiste à faire l'impasse sur les dimensions sociale et environnementale de l'économie. Le marché tant vanté ne fonctionnera pas tant que seront évacuées ces

*Il y a quelque chose
de pourri au royaume
de l'économie*

deux dimensions. La course au profit se nourrit pour l'essentiel de coûts non assumés.

Le salut ne viendra pas d'un sursaut moral des détenteurs du pouvoir économique. Pas plus d'ailleurs que du repli protectionniste prôné par certains militants anti-OMC, de droite comme de gauche. Seules les luttes sociales organisées au niveau international - la FTMH, le syndicat de l'industrie et des services en prennent conscience à travers les derniers déboires de la place industrielle helvétique - ainsi qu'une gestion des fonds de pension plus conforme aux exigences sociales et écologiques - quand donc les salariés se décideront-ils à utiliser ce puissant levier de quatre cents milliards de francs? - parviendront à accoucher d'une véritable modernisation, celle qui n'abandonne personne sur le bas côté du chemin.

Des augmentations de salaire aux mesures anticycliques

La reprise qui s'amorce dans le secteur de la construction doit s'accompagner d'une offre de mesures de formation et de perfectionnement. Sinon, les métiers du bâtiment risquent de disparaître.

PENDANT LA LONGUE récession qu'a connue l'industrie de la construction à Genève, plusieurs observateurs, généralement bien avisés, prônaient une bonne saignée pour un secteur coupable d'avoir grossi, sans discernement pendant les années quatre-vingts, à la faveur d'une période de surchauffe particulièrement intense.

Pourtant le nombre d'entreprises actives sur le marché n'a pas diminué et, si certaines ont disparu, d'autres, plus instables, se sont créées. Par contre, alors qu'on assiste à une légère reprise des affaires – l'évolution du nombre des demandes d'autorisation de construire ou de rénover et des ouvertures de chantiers en témoigne –, les entreprises genevoises de la construction peinent à recruter la main-d'œuvre nécessaire. À la limite, c'est l'existence même du secteur qui est en cause.

Cette situation résulte d'une politique de flexibilité qui permet aux entrepreneurs de gérer les extrêmes variations caractérisant le processus de travail de la construction.

Extrême diversité

Non seulement le produit de la construction est généralement différent d'une région à l'autre et d'un usage social à l'autre, mais les techniques utilisées pour la réalisation d'un même produit peuvent varier selon les entreprises ou au sein d'une même entreprise, voire d'un chantier à un autre. Ces variations empêchent l'optimisation du temps d'utilisation des équipements et de l'organisation du travail selon des règles précises. Contrairement à d'autres secteurs d'activité, la division du travail y reste limitée et la collaboration entre les hommes de différents métiers, de niveaux différents de compétence et de responsabilité est au cœur du processus de production.

Cette politique de flexibilité est sommaire et destructrice: on embauche quand il y a du travail, on licencie quand il n'y en a pas; on embauche des manœuvres pour un chantier d'au-

toroute, des maçons pour la restauration d'un monument. Outre le fait qu'elle ne remet pas en cause le caractère cyclique du secteur, cette politique provoque des effets pervers importants qui touchent notamment à l'élargissement des compétences de la main-d'œuvre, à la qualité du produit final et à l'évolution des gains de productivité. À Genève par exemple, elle pourrait même provoquer aujourd'hui la disparition du secteur et le transfert vers d'autres lieux des centres de décision de l'industrie de la construction.

ANNEXE DE L'ÉDITO

Les moyens d'action des syndicats

LA STRATÉGIE ÉBAUCHÉE par la FTMH comprend plusieurs volets qui visent à sortir les syndicats de leur passivité face aux restructurations: les communiqués indignés au moment où les décisions patronales sont déjà prises n'impressionnent plus personne.

Les organisations syndicales doivent intervenir dès les premiers signes d'une possible restructuration, auprès des directions, des conseils d'administration et de l'opinion publique. Elles ne se contenteront plus d'obtenir un plan social plus ou moins généreux mais axeront leurs revendications sur l'aménagement du temps de travail et les mesures de recyclage.

La loi institue une gestion paritaire des fonds de pension. Par ce biais, il s'agit de faire pression sur les entreprises qui traitent leur personnel de manière cavalière.

Sur le plan législatif, les syndicats exigent une meilleure protection contre les licenciements, des sanctions efficaces contre les entreprises qui licencient en violation du droit des obligations, le devoir d'élaborer un plan social et, à l'instar de ce qui est pratiqué aux Etats-Unis, l'interdiction faite aux gros investisseurs de siéger dans les conseils d'administration. *jd*

Les négociations entre syndicats et patronat devraient donc logiquement déboucher sur un accord salarial – deux cents francs d'augmentation par mois est une revendication que des patrons comme Bernard Koechlin de Zschokke SA acceptent – et sur des mesures anticycliques concernant la formation et l'amélioration des compétences. En bref, la revalorisation des métiers du bâtiment rendus attractifs parce que stables et correctement rémunérés.

Daniel Marco

NÉOLIBÉRALISME

Le Vorort sermonne Adtranz

LA NOUVELLE D'AGENCE est passée inaperçue dans notre quotidien. Le Vorort lance un appel inhabituel à la responsabilité sociale des entreprises. A longueur d'année, l'organisation économique patronale réclame que la Suisse offre des conditions-cadre favorables au libre exercice de l'activité économique. L'entreprise germano-américaine en a profité largement en décidant sans état d'âme de délocaliser sa production de matériel roulant hors du pays.

Mal à l'aise, le Vorort tente d'arrondir les angles de sa doctrine carrée. L'économie, écrit-il en substance, plaide pour une large liberté d'action pour favoriser l'investissement et l'innovation parce qu'elle estime que c'est la seule voie permettant les restructurations socialement indispensables. Mais c'est uniquement lorsque les entreprises sont conscientes de leur responsabilité sociale que l'économie peut convaincre l'opinion du bien-fondé des principes libéraux. Et c'est en définitive le peuple souverain qui décide des conditions-cadre de la place économique suisse.

Quand l'opinion zurichoise se fâche, le Vorort s'inquiète d'un retour de bâton politique... *at*

Le complexe de la Bahnhofstrasse

David Syz et Pascal Couchepin viennent de sortir de leur chapeau un nouveau projet: ils entendent privatiser le secteur financier de la Poste. Ils estiment en effet que la garantie étatique et le réseau de distribution ramifié de la Poste provoquent une distorsion de la concurrence. Cherchant la paille dans l'œil de la Poste, il ne voient pas la poutre dans l'œil des banques.

DANS LE SILLAGE de la fusion UBS-SBS, la Commission de la concurrence a imposé à la nouvelle entité de vendre une trentaine de filiales, afin d'émousser la position dominante du colosse naissant. Cette décision quelque peu provinciale a fait sourire, car, pour l'UBS, le sacrifice demandé n'en était pas un, en comparaison des bénéfices fabuleux que promettaient MM. Cabiallavetta et Ospel grâce à leur stratégie mondiale. En se limitant à une mesure aussi molle, les gardiens suisses de la concurrence ont montré qu'ils n'atteignaient pas à la cheville de leurs collègues européens et américains. Isolée, il apparaît en effet clairement que la Suisse ne peut pas empêcher les mariages de géants financiers.

Des prix plus bas à la Poste

Cette paralysie ne saurait éluder un sérieux problème cartellaire. On estime que les mouvements de concentration bancaires ont un effet important sur le prix des prestations financières offertes aux particuliers et aux PME. Les indices ne manquent pas :

- Depuis 1990, les prix des services bancaires ont augmenté trois fois plus que ceux du reste de l'économie. Ce constat est d'autant plus étonnant que les banquiers aiment à nous rappeler qu'ils excellent dans la recherche des

gains de productivité. A l'évidence, le cartel – voire l'oligopole – permet d'éviter de faire bénéficier les clients de ces gains.

- Le secteur bancaire intérieur, délaissé il y a quelques années parce que prétendument non rentable, contribue soudain aux bénéfices ! De façon générale, les bénéfices globaux des banques ont de quoi surprendre pour un secteur qui aime à se gargariser des bienfaits de la concurrence.

- Les prix des prestations financières de base sont nettement plus bas chez les outsiders que sont la Poste et la Banque Migros (voir tableau). Or ces deux derniers établissements sont rentables. Les concurrents de la Poste dans le domaine de l'acheminement des paquets l'accusent même de concurrence déloyale. Ils estiment en effet que les bénéfices cachés du secteur financier sont réinjectés de manière opaque dans les autres divisions !

Pour le professeur von Ungern-Sternberg, de l'Université de Lausanne, la présence de Postfinance sur le marché limite la puissance du cartel bancaire et rend de la sorte un service inestimable au reste de l'économie. Si Postfinance n'existait pas, il n'y aurait aucune limite aux agissements anticoncurrentiels des banques. Aussi longtemps que la Commission de la concurrence ne se décide pas à tordre le cou au cartel des banques, il serait ir-

responsable de privatiser la Poste. A son avis, la Confédération a même une obligation de rester propriétaire d'une poste étatique, seul garant de la concurrence bancaire. On peut même pousser plus loin le raisonnement que ne le fait von Ungern-Sternberg : dès lors qu'une intervention souhaitable de la Commission de la concurrence n'aurait vraisemblablement que des effets temporaires, elle ne saurait justifier une privatisation qui enlèverait durablement à l'Etat un levier lui permettant d'imposer la concurrence dans un secteur clé de l'économie.

Pour les PME et les indépendants qui ne disposent pas d'une grosse division financière interne, l'accès à des prestations financières bon marché et de qualité est un élément fondamental des fameuses « conditions-cadre ». Tout obsédé de plaire aux gnomes de la Bahnhofstrasse, Pascal Couchepin n'hésite pas à prôner, au nom d'un dogme appliqué à l'envers, des mesures qui dégraderaient sensiblement ces mêmes conditions-cadre. Quand on sait que les PME assurent 75% des emplois, on regrette qu'il n'y ait pas de Bahnhofstrasse à Martigny-Bourg ! *rn*

Comparaison des prix des prestations financières de base

	Poste	UBS	CS
Intérêts sur livret d'épargne	1,25/1,75%	1%	1%
Intérêts sur un compte salaire	0,5%	0,5%	0,5%
Intérêts de retard (passif)	8,5%	9,5/12%	11,5%
Frais de conduite du compte	24 à 36 fr.	48 fr.	72 fr.
Frais de Postcard /EC-Card	gratis	20 fr.	20 fr.
Blocage de la carte	30 fr.	40 fr.	55 fr.
Paiement par bulletin de versement.	gratis	0,50 fr.	1 à 3 fr.

Source: *Cash*, 26 novembre 1999.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Pierre Imhof (*pi*)
Daniel Marco
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: <http://www.domainepublic.ch>
CCP: 10-15527-9

Certains cantons expérimentent, alors

La gestion par contrat s'installe dans les administrations publiques. Avec des rythmes et des résultats différents. Alors que certains cantons sont déjà au stade de l'évaluation, d'autres commencent à peine à l'introduire. Bilan et commentaire.

LUNDI 29 NOVEMBRE, le Grand Conseil vaudois a accepté l'Exposé des motifs et projet de décret sur les conditions-cadre permettant l'introduction de la gestion par contrat de prestations au sein de l'administration cantonale vaudoise. Long énoncé pour un vaste projet... Le texte du Conseil d'Etat a convaincu la gauche, qui a réussi à faire passer ses amendements (renforcement du contrôle parlementaire, meilleures garanties pour le personnel), comme la droite, déjà acquise au principe. Et pourtant les récentes expériences vaudoises de nouvelle gestion publique avaient suscité des réactions pour le moins dubitatives: qu'on se rappelle les interventions parlementaires au sujet des Hospices cantonaux. La gestion par contrat de prestations avait été jugée opaque et peu efficace.

Le Conseil d'Etat prévoit aujourd'hui de soumettre seize services de l'administration à la gestion par contrat de prestations. Entre autres, le Service vétérinaire, et le Service des écoles professionnelles. Comment, quand? Les explications restent floues sur ce point, préférant un vocabulaire si technique

qu'on y perd son latin.

Dans le sous-sous-chapitre 5.1.3, consacré à la définition des prestations, par exemple, il est noté: «L'identification et la définition des prestations constituent la première étape de l'élaboration d'un contrat de prestations. Une prestation est le résultat d'un processus de transformation d'une demande ou d'un besoin en un bien ou un service. Dans le cadre de l'introduction des contrats, il est prévu que seules les prestations existantes soient identifiées et introduites dans les contrats de prestations. A ce stade, il n'est en principe par prévu de confier de nouvelles prestations aux unités sous contrat.

» Par ailleurs, une unité ne devrait pas compter plus de 25 à 30 prestations, au risque que le contrat soit trop détaillé et ne donne pas une vision claire à l'autorité. Les prestations de l'unité identifiées sont ensuite rassemblées en groupes de prestations homogènes, qui correspondent aux différents secteurs d'activité de l'unité.»

Facile d'ironiser bien sûr. La volonté du gouvernement de moderniser l'administration est louable. Louable aussi

Le cas valaisan

LE CANTON DU Valais a engagé une réforme de son administration en 1994. LA un rythme d'enfer. 1995, la première étape débute avec l'analyse des prestations. Suivent, en 1996, la Loi sur les clauses expérimentales, l'élaboration du concept, les travaux préparatoires avec les six unités pilotes (Santé publique, Routes nationales, HEV, Feu et protection civile, Améliorations foncières, Bâtiments); 1997, adoption des contrats politiques par le Grand Conseil; 1998, mise en œuvre de la gestion par contrats dans les six unités pilotes, 1999, certification iso pour trois unités.

Les réformes de l'administration se sont accompagnées d'une volonté d'amélioration du fonctionnement du Grand Conseil, pour qui, s'est créé un service parlementaire, qui donne son appui à la présidence, ainsi qu'aux commissions. Le législatif a de même réorganisé le système des commissions, avec la création d'une commission de controlling et des commissions thématiques. Les commissions de projets évaluent la mission légale, la planification des objectifs, des programmes, des projets et des ressources. Elles contrôlent les effets et résultats dans leur domaine et font des propositions d'adaptation correspondantes au Parlement.

Prenons la Haute école valaisanne: elle s'est dotée d'un contrat politique très précis. Les auteurs du contrat font la distinction entre les missions légales – dispenser un enseignement de haut niveau, respecter les deux régions linguistiques, collaborer avec d'autres institutions –, les objectifs politiques – par exemple élargir l'accès à la formation supérieure, contribuer au développement de la compétitivité de l'économie –, et enfin les points forts pour les deux prochaines années – participation aux programmes prioritaires de recherche, intensification des contacts avec les partenaires universitaires suisses et étrangers, etc.

que d'autres évaluent déjà

celle d'améliorer les prestations aux usagers. Au fond, le projet du Conseil d'Etat est pavé de bonnes intentions : améliorer l'efficacité du gouvernement, secouer le cocotier dans lequel s'installe quelquefois le Grand Conseil, responsabiliser l'administration. Pour parler simple, offrir un service public de qualité dans un système politique de qualité.

La phase de pilotage

Le gouvernement vaudois pêche cependant par excès de discipline, comme s'il avait si bien appris par cœur sa leçon « new management » qu'il peinait à la digérer et à se l'approprier. On peine ainsi à dégager dans cette somme d'ambitieux propositions, des réformes visibles pour la population. Des idées simples, énoncées clairement, donneraient un peu de chair et de sens aux réformes envisagées.

Il manque de plus au projet vaudois un souffle politique, cette alchimie entre propositions concrètes, porteuses symboliquement, et vision à long terme dans laquelle peuvent s'exprimer les réformes du secteur public.

Enfin, le projet ne fait pas le lien avec d'autres réformes de modernisation engagées dans l'administration. Le Conseil d'Etat sort ce texte de son chapeau sans en expliquer les nécessités

concrètes, sans faire le bilan réel des expériences précédentes. Sans faire état non plus des démarches menées dans d'autres cantons, bien plus avancées sur ce terrain. (Voir les encadrés ci-dessous consacrés aux cas valaisan et lucernois). Comme si, dans le canton de Vaud, le temps s'était arrêté en 1996...

Après l'évaluation

Car la plupart des cantons suisses se sont engagés ou s'engagent dans le processus. La Confédération a fait de même. Mais à des rythmes différents. Certains s'y mettent progressivement, d'autres en sont déjà à l'évaluation de la phase pilote. Le cas du canton de Vaud concentre en quelque sorte les défauts de jeunesse du système. Des erreurs d'aiguillage que d'autres collectivités publiques ont progressivement répertoriées.

Premier constat en forme de questions : à qui s'adressent les prestations ? De quoi la population a-t-elle besoin ? Comment rendre visibles les réformes aux premiers intéressés ? Un responsable lucernois le reconnaît : la visibilité des changements est faible, difficile à faire passer.

Deuxième leçon : ne pas mêler restriction financière et démarche de modernisation. Rassurer le personnel, le consulter, l'impliquer dès le départ dans la formulation des besoins. Ga-

rantir que réformer l'administration n'est pas synonyme de suppression de postes de travail.

Enfin, le risque est grand que le système des enveloppes budgétaires cloisonne les services les uns par rapport aux autres. C'est au contraire une dynamique transversale qui doit se créer, amenant les fonctionnaires à collaborer. La balle est ici dans le camp du politique, seul à même d'assurer ce rôle. Pour autant qu'il veuille la prendre...

Last but not least, abandonner une bonne fois pour toutes le vocabulaire technocratique, diminuer la paperasse et les organigrammes abscons. gs

Fabrique de DP

DOMAINE PUBLIC OFFRE un nouveau type d'abonnement : depuis janvier 2000, le journal pourra être envoyé par courrier électronique, le jeudi, aux abonnés qui le souhaitent. Il faut pour cela disposer d'une adresse électronique et du logiciel Acrobat reader – téléchargeable gratuitement à partir du site de DP:

<http://www.domainepublic.ch>

Le journal peut alors être lu à l'écran ou imprimé dans la même mise en page que l'édition papier.

Avec cette nouveauté, DP s'adapte aux nouvelles habitudes d'une partie de son lectorat et facilite ainsi la diffusion du journal à l'étranger.

Ce nouvel abonnement permet aussi de tirer parti des récentes technologies et de limiter notre dépendance envers La Poste, dont les tarifs journaux ont considérablement augmenté ces dernières années.

Les économies d'impression et de port dont nous bénéficions sont entièrement reportées au profit de nos abonnés, puisque l'abonnement électronique coûte septante francs au lieu de nonante pour l'abonnement papier. Quant à la combinaison des deux abonnements, elle est offerte sans supplément de prix (90 francs).

Si ce nouveau service vous intéresse, vous pouvez faire usage de la carte-réponse jointe à ce numéro de DP. réd.

Le cas lucernois

LUCERNE, COMME LE Valais, a introduit une réforme de l'administration en 1994. L'heure est aujourd'hui au bilan. Les conclusions sont plutôt positives : le Grand Conseil a accepté dernièrement la poursuite des opérations. Le contrat de prestations pour l'hôpital a suscité discussions et réajustements, mais le législatif a voté une enveloppe de 50 millions par année. Pour tous les autres services soumis à la gestion par contrat de prestations (services informatique, de la statistique, de la protection civile, de la protection de l'environnement, etc.), la démarche n'a suscité aucune opposition. Quant aux salariés, ils ont été dès le départ impliqués dans la démarche et il était stipulé dans les conditions-cadre qu'il n'y aurait ni licenciement, ni réduction des postes de travail en lien avec les réformes. Le projet ne prévoyait pas non plus de restrictions budgétaires. Les économies réalisées dans les services à la suite de l'introduction de la gestion par contrats sont réinvesties dans le cadre de l'aménagement du temps de travail des salariés. Enfin, Lucerne a consulté la population en distribuant par exemple un questionnaire aux patients de l'hôpital afin de déterminer la qualité du service. Au chapitre de l'évaluation, les responsables reconnaissent que le jargon technocratique complique inutilement la compréhension et l'acceptation par l'administration et par les usagers des projets de modernisation.

Pour de nouvelles solidarités

Pascal Couchepin a proposé de supprimer le principe de solidarité entre jeunes et vieux dans le financement de l'assurance maladie.

Motif : les personnes âgées ont un niveau de vie plus élevé que les jeunes adultes.

A défaut d'une prime d'assurance maladie calculée en fonction du revenu, d'autres systèmes sont possibles.

Propositions.

LE CLICHÉ DU «vieux rentier» devant compter ses sous et veiller à la dépense a vécu. Les cinémas, coiffeurs et restaurants qui accordent encore des «rabais AVS» le font maintenant davantage pour s'attirer la sympathie d'une clientèle disposant de quelques moyens que pour participer à une solidarité inter-génération. C'est que la plupart des retraités disposent désormais, en plus de leur AVS, d'une rente obligatoirement capitalisée, pour les salariés, durant la vie professionnelle. Et les mieux lotis – ou les plus économes – peuvent encore profiter du fruit de leur épargne, d'un logement en bonne partie amorti ou d'un héritage que la prolongation de la durée de vie des parents fait souvent coïncider avec le début de la retraite de leurs enfants.

Un constat partiellement juste

Cette situation relativement confortable de bon nombre de personnes âgées contraste avec les difficultés financières auxquelles doivent faire face les plus jeunes. A la charge que représentent les enfants s'ajoutent fréquemment les conséquences d'une séparation, une baisse de revenu consécutive au chômage et des primes d'assurance maladie bien trop élevées. Sans parler des nombreuses familles monoparentales qui ne peuvent compter que sur un seul revenu pour faire «tourner» une famille.

C'est en se basant sur ce constat simple que Pascal Couchepin, qui aime à lancer des ballons d'essai, propose ce qui semble être l'évidence: le troisième âge, qui est le plus coûteux en frais de maladie, devrait supporter des primes d'assurance plus élevées, ce qui soulagerait les générations à la fois plus jeunes et moins à l'aise financièrement.

Le constat n'est en fait que partiellement juste. Les disparités sont très prononcées dans la catégorie des personnes âgées. A côté de celles et ceux qui ont pu épargner – obligatoirement ou volontairement – il faut compter avec toutes les situations plus ou moins atypiques, mais qui deviennent ordinaires quand on les additionne: les «petits» indépendants non soumis à la Loi sur la prévoyance professionnelle, les bas salaires que la retraite ne transforme pas en rentiers aisés et tous les accidentés de la vie qui passent entre

les mailles encore assez grossières du filet social. Pour ces personnes, les primes d'assurance maladie sont trop élevées et une augmentation se ferait au détriment de l'essentiel.

Les retraités, pourtant, pourraient continuer à participer à la solidarité sociale: ils ne paient plus ni pour l'AVS, ni pour l'assurance chômage, et vont bénéficier de rentes d'une durée que les démographes de l'époque n'avaient pas estimé devoir être si longues. Mais il serait injuste d'augmenter, pour eux seuls, les primes d'assurance maladie alors que celles-ci représentent déjà une part élevée du revenu de certains d'entre eux: la solution, c'est de demander à chacun, jeunes et vieux, selon sa capacité.

Puisque le Conseil fédéral ne veut pas de primes fixées selon les salaires, il pourrait au moins apporter des correctifs. Deux mesures simples constitueraient déjà un soulagement important et rendraient le système plus supportable: la gratuité des primes pour les enfants et leur prise en charge par la caisse publique, donc par l'impôt; le paiement, par l'impôt également, des maladies les plus coûteuses, au-delà d'une somme à déterminer, notamment les frais des derniers mois de vie des personnes âgées.

Soulager les familles et transférer sur l'impôt les prises en charge les plus coûteuses, c'est faire jouer la solidarité sociale là où la mutualité atteint ses limites. Un tel mécanisme ferait participer chacun à cette solidarité selon ses moyens, personnes âgées comprises, que l'on choisisse un financement par l'impôt fédéral direct ou par la TVA. *pi*

Un prix pour DP?

CHER LECTEUR, CHÈRE lectrice. *Domaine Public* a l'honneur d'être nommé au Grand Prix du maire de Champagnac, qui récompense talents oratoires et effets d'écriture. Deux de nos respectés rédacteurs à la plume téméraire André Gavillet et Jean-Yves Pidoux, sont parmi les candidats. Nous leur souhaitons plein succès et la rédaction de *Domaine Public* ne manquera pas de les soutenir, ce samedi 11 décembre, à la librairie Basta, à Lausanne, dès 10 heures! *réd.*

Villiger voudrait endiguer la vague abolitionniste

Après d'autres cantons alémaniques, Zurich, par vote populaire, a décidé à 52 % d'abolir l'impôt sur les successions en ligne directe. La chute de cet important bastion renforce la tendance au démantèlement fiscal qui est l'un des fonds de commerce de l'UDC blochérienne¹. Coup dur pour Kaspar Villiger, qui songe à combattre cette érosion par une loi fédérale d'harmonisation.

LA CARTE DES cantons qui imposent les héritiers en ligne directe est d'une lecture surprenante. Elle ne reflète pas les clivages et les rapprochements politiques que l'on retrouve généralement lors des scrutins fédéraux. Ainsi Neuchâtel ménage ses héritiers, alors qu'Appenzell Intérieur et Glaris les font passer à la caisse (voir ci-dessous). Les historiens nous donneront peut-être la clé de ces différences originelles. L'explication «blochérienne» est ici inopérante. Quels qu'en soient les mécanismes, l'affaire est d'importance pour les budgets cantonaux. Pour rappel, la décision populaire de fin novembre coûtera 235 millions au canton de Zurich.

A libéral, libéral et demi

Le radical Kaspar Villiger n'est pas content. Dans une interview au *Tages Anzeiger*, le conseiller fédéral déplore qu'un nombre grandissant de cantons se privent d'une source importante de revenus alors que les finances publiques sont en difficulté. Le ministre des finances se permet alors une leçon de doctrine à sa famille politique: «La propagande électorale mettait en exergue une lassitude devant le poids grandissant des impôts. Mais une comparaison internationale montre que cette affirmation n'est pas légitime.» Le potentiel d'économies à réaliser pour assainir les finances publiques étant presque partout épuisé, il ne restera, pour compenser les pertes qu'une augmentation de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pourtant pas ce que veut la famille libérale qui affirme qu'un taux élevé de cet impôt casse l'initiative individuelle. Pour Kaspar Villiger, «l'impôt sur les successions, à l'inverse de l'impôt sur le revenu, ne pénalise pas la performance. C'est pourquoi il a les faveurs du doctrinaire libéral Milton Friedman. Il est efficace puisqu'il pro-

cure d'importantes recettes même avec des taux modestes. Et c'est un impôt juste.»

Intervention fédérale

La sous-enchère fiscale entre les cantons n'est pas étrangère à la vague de suppressions de l'impôt sur les successions. Zurich, le plus récent abolitionniste, est entouré de cantons qui l'ont été avant lui. Les directeurs cantonaux des finances ont tenté d'harmoniser leurs pratiques en élaborant un modèle de loi. Sans succès. Seule une intervention fédérale pourrait donc freiner la disparition de l'impôt successoral. Kaspar Villiger est hostile à son introduction au niveau fédéral comme le suggère par exemple...Vreni Spoerry. Il songe plutôt à un article constitution-

nel d'harmonisation. Il ne s'agirait pas d'imposer un taux uniforme de taxation, mais de fixer des principes applicables dans chaque canton. Mais le rapport des forces cantonales en présence et la concurrence entre UDC et radicaux sur le dossier fiscal donnent peu de chances au projet de notre ministre des finances.

A propos: pourquoi la question ne rencontre-t-elle pas d'écho dans la Suisse francophone? *at*

¹Lire sur le sujet, *Domaine Public*, n° 1398, «La classe moyenne instrumentalisée» et le dossier de l'édito.

COMMUNES COMMUNAUTAIRES

Le retour de la corvée

PLUSIEURS COMMUNES DE l'Oberland bernois offrent à leurs contribuables la possibilité de régler leur dû par un travail. En l'occurrence, il s'agit d'un impôt spécial, en moyenne 200 francs par personne et par an, affecté à l'entretien des routes et chemins communautaires. C'est ainsi que dans une trentaine de communes on peut voir, durant la bonne saison, des cohortes d'amateurs désherber les talus, nettoyer les chaussées, réparer les barrières mises à mal par les avalanches. A Grindelwald, deux cents contribuables ont participé à ces travaux au cours de l'été et de l'automne, renouant ainsi avec l'ancienne pratique des travaux communautaires. Ce sont les difficultés financières des communes qui ont remis cette pratique au goût du jour. Devant le succès rencontré par cette action, certaines communes pensent déjà à l'étendre à la saison d'hiver, pour le déneigement du réseau des chemins. *jd*

Source: *Neue Zürcher Zeitung*, 1^{er} décembre 1999.

L'impôt de succession en Suisse

• Exonération en ligne directe (douze cantons):

Valais, Neuchâtel, Fribourg, Soleure, Argovie, Schaffhouse, Zurich, Zoug, Schwytz, Obwald, Nidwald, Uri, St-Gall, Appenzell E.

• Imposition en ligne directe (huit cantons):

Genève, Vaud, Berne, Jura, Tessin, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Thurgovie, Glaris, Appenzell I.

• Compétence communale (deux cantons):

Lucerne, Grisons.

La solution lucernoise et grisonne, qui laisse aux communes le soin de décider du prélèvement d'un impôt sur les successions, porte au paroxysme la sous-enchère fiscale d'un clocher à l'autre.

Le rapport de la Commission Volcker

Retour sur l'arrêté fédéral de 1962, pas appliqué en conscience.

L'IMPORTANCE EN NOMBRE (54000) et peut-être en montant, bien qu'il ne soit pas révélé, des comptes en déshérences dépasse, selon le recensement du rapport Volcker, ce que les banques avaient préalablement annoncé. Plus importants aussi que présumés, dans l'ensemble des comptes, ceux qui ont appartenu à des Juifs ou des victimes de persécution.

En 1962, déjà

Faut-il rappeler une fois de plus que l'arrêté voté par les Chambres en 1962, déliant les banques du respect du secret bancaire et les avocats du secret professionnel avait pour but de procéder à une recherche active des titulaires de comptes ouverts avant la guerre, restés sans mouvement et

ayant pu appartenir à des victimes du nazisme.

La différence entre les montants découverts alors, publiés en 1973, et les montants révélés aujourd'hui pose le problème de la responsabilité grave de ceux qui étaient chargés d'appliquer l'arrêté fédéral. Pourquoi aucune enquête historique n'est-elle commandée sur ce point? Si l'arrêté avait été appliqué avec exactitude, la Suisse se serait épargné une atteinte grave à son honneur. En 1962, aucune menace extérieure ne justifiait un comportement égoïste. A première vue, il semble que les banques aient été motivées, non pas par le désir de faire main basse sur des dépôts, mais par la peur des effets de la levée du secret bancaire. La complicité, dans cette interprétation restrictive, des autorités politiques de sur-

veillance n'est pas à exclure. Le nouveau Parlement exigera-t-il que ces fautes graves soient mises en évidence? Ou la Commission fédérale des banques, à qui appartient la décision de publier la liste de 25000 comptes? C'est elle qui est garante de l'activité irréprochable des banques, il lui appartient aussi de demander pourquoi l'arrêté fédéral de 1962 n'a pas été appliqué en conscience.

Les commentaires sur le rapport révélaient un lâche soulagement. La pression extérieure, juive, va prendre fin. Mais la question helveto-suisse demeure : pourquoi un arrêté fédéral, voté après un large débat au Parlement, a-t-il été aussi mal appliqué, au préjudice du respect du droit et finalement de notre bonne foi nationale ? *ag*

URBANISME

La rue et l'enfant

DANS LE PLAN final du film de Godard *A bout de souffle*, Jean Seberg court vers Jean-Paul Belmondo, abattu dans la rue par des truands. La bande-son est composée de bruits d'enfants que l'on distingue jouant au loin. Une telle scène est impensable aujourd'hui au cinéma. Elle suffit à dater le film. Les enfants ne jouent plus dans la rue.

Des espaces de liberté en voie de disparition

Les actes d'un colloque tenu ce printemps font le point sur la question de «La ville et l'enfant». Dans un environnement urbain perçu à tort ou à raison comme plus dangereux, les enfants sont de plus en plus séparés de la vie en ville. Ils évoluent dans l'espace privé de l'appartement familial ou dans des terrains de jeu conçus pour eux. Or, cette solution, si elle ravit édiles et urbanistes, n'est pas du tout satisfaisante dans la perspective de la socialisation de l'enfant. L'apprentissage de la rue reste irremplaçable. Les

aires de jeu sont des lieux clos et transparents. L'enfant y est accompagné par sa mère. Il n'y apprend pas l'indépendance, ou alors il risque de se retrouver dans un rapport d'infériorité face aux «grands» qui monopolisent l'espace, avant de prendre leur place quelques années plus tard. L'enfant a besoin de «lieux cachés», selon l'expression du géographe Jean-Bernard Racine, des chantiers, des terrains vagues, des endroits interdits. C'est là qu'il apprend peu à peu l'autonomie. Il faut qu'il puisse errer dans son quartier, quitte à se faire réprimander par les adultes. C'est bien là le problème.

Plus d'adulte sur le pas de la porte

Dans l'espace urbain traditionnel que nous avons connu jusqu'aux années soixante, la présence de commerçants avec un œil sur la rue et une certaine stabilité des habitants créait une sorte de surveillance mutuelle, avec ses inconvénients, mais qui maintenait l'enfant sous l'œil des adultes et limi-

tait les risques de la rue. Aujourd'hui tout cela a disparu. Le développement des rues résidentielles et d'autres mesures du même type peuvent-ils restaurer ces espaces de sociabilité? Avouons notre scepticisme. Les enfants d'aujourd'hui se font-ils courser par des concierges en furie parce qu'ils ont joué au foot là où il ne fallait pas? Connaissent-ils l'expérience délicate de braver l'interdit et de jouer aux gendarmes et aux voleurs dans des parcs privés où il s'agit de ne pas se faire voir? Nous espérons qu'ils connaissent des sensations équivalentes. A propos de danger, nous grimpons aux arbres et les adultes horrifiés nous crient de descendre. Ces scènes ont disparu. La ville est-elle vraiment devenue plus dangereuse? Difficile à juger. En tous cas, la tolérance au risque, elle, a fortement diminué, alors que cette expérience est irremplaçable. *js*

L'espace vital de l'enfant ou La ville et l'enfant, colloque organisée par Monique Skrivan, éd. Comportements, EPFL, 1999.